

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Dossier

**Dossier: Modernisierung und Digitalisierung der Eidgenössischen
Zollverwaltung (DaziT)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ackermann, Marco
Bernhard, Laurent
Drompt, Louise
Fletcher, Lloyd
Frick, Karin
Lütolf, Lukas
Schmid, Catalina
Zumbach, David
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Bernhard, Laurent; Drompt, Louise; Fletcher, Lloyd; Frick, Karin; Lütolf, Lukas; Schmid, Catalina; Zumbach, David; Zumofen, Guillaume 2025.
Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Dossier: Modernisierung und Digitalisierung der Eidgenössischen Zollverwaltung (DaziT), 2011 – 2024. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 17.05.2025.

Inhaltsverzeichnis

Elektronische Zollabfertigung	1
Vereinfachung der Zollverfahren	1
Réduction des coûts grâce à une marge de manoeuvre pour le passage de la frontière (Mo. 14.3012)	1
IT-Massnahmen des Projektes Zollveranlagungsprozesse (Mo. 13.4142)	2
Droits de douane. Avantages et inconvénients du passage au système ad valorem pour les produits industriels finis (Po. 14.3013)	2
Simplifier la perception de la TVA lors de l'importation de marchandises. Système danois (Po. 14.3015)	2
Finanzierung des Programms DaziT (Modernisierung und Digitalisierung der EZV)	3
Steigerung der Produktivität und Wirksamkeit der Eidgenössischen Zollverwaltung und der Grenzschutz (Mo. 15.3901)	4
Dédouanement électronique. Allègement de la bureaucratie et plus grande flexibilité des franchises douanières	4
Vollzug nichtzollrechtlicher Erlasse durch die Eidgenössische Zollverwaltung. Wer steuert, wie werden die Prioritäten gesetzt? (Po. 17.3361)	5
Aufstockung des Grenzschutzkorps (Mo. 18.3385 und Po. 18.3386)	5
Totalrevision des Zollgesetzes (Transformation der Zollverwaltung; BRG 22.058)	6

Abkürzungsverzeichnis

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
WTO	Welthandelsorganisation
FK-NR	Finanzkommission des Nationalrats
SiK-SR	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
FK-SR	Finanzkommission des Ständerates
BVGer	Bundesverwaltungsgericht
EDÖB	Eidgenössischer Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragter
MwStG	Mehrwertsteuergesetz
EZV	Eidgenössische Zollverwaltung
MWST	Mehrwertsteuer
ESTV	Eidgenössische Steuerverwaltung
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
ZVP	Zollveranlagungsprozesse
DaziT	Gesamtheitliches Transformationsprogramm der Eidgenössischen Zollverwaltung (EZV)
ZG	Zollgesetz
GWK	Grenzwachtkorps
NDB	Nachrichtendienst des Bundes
	(bis 2010: Strategischer Nachrichtendienst und Dienst für Analyse und Prävention)
ZoG	Zollabgabengesetz
BAZG-VG	BAZG-Vollzugsaufgabengesetz
BAZG	Bundesamt für Zoll und Grenzsicherheit
AlkG	Bundesgesetz über die gebrannten Wasser
<hr/>	
DFF	Département fédéral des finances
OMC	Organisation mondiale du commerce
CdF-CN	Commission des finances du Conseil national
CPS-CE	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
CdF-CE	Commission des finances du Conseil des Etats
TAF	Tribunal administratif fédéral
PPPDT	Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence
LTVA	Loi sur la taxe sur la valeur ajoutée
AFD	Administration fédérale des douanes
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
AFC	Administration fédérale des contributions
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
PPRD	Processus de placement sous régime douanier
DaziT	Programme global de modernisation et de transformation de l'Administration fédérale des douanes (AFD)
LD	Loi sur les douanes
CGFR	Corps des gardes-frontière
SRC	Service de renseignement de la Confédération
	(à 2010: Service de renseignement stratégique et Service d'analyse et de prévention)
LDD	Loi sur les droits de douane
LE-OFDF	Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF
OFDF	Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières
LAic	Loi fédérale sur l'alcool

Elektronische Zollabfertigung

Strukturpolitik

MOTION
DATUM: 27.09.2011
LAURENT BERNHARD

Die andere Motion forderte die **elektronische Zollabfertigung** von Waren via ein interaktives Internetportal.¹

Vereinfachung der Zollverfahren

Wettbewerb

MOTION
DATUM: 01.01.2014
DAVID ZUMBACH

Die Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats (WAK-NR) lancierte im Februar 2014 eine Reihe von Vorstössen, die allesamt auf eine **Vereinfachung der Zollverfahren** abzielten. Erklärtes Ziel der Kommission war eine Senkung des Verwaltungsaufwands bei der Wareneinfuhr und letztlich die Bekämpfung der „Hochpreisinsel Schweiz“. Die zwei Motionen und die drei Postulate waren in den Räten unbestritten. Der Bundesrat erhält somit den Auftrag, das Online-Zollanmeldeportal auszubauen, sodass in Zukunft alle zollrelevanten Dokumente elektronisch eingereicht werden können. Des Weiteren wird er aufgefordert, zur Verringerung der Wartezeiten am Zoll das bestehende Obligatorium, den Grenzübertritt vorgängig verbindlich anzugeben, abzuschaffen. Zudem wird der Bundesrat aufgefordert, Berichte darüber vorzulegen, welches die Vor- und Nachteile des Gewichts- bzw. des Wertzollsystems sind, wie bei der Zollabfertigung von EU-Ursprungsprodukten neben dem offiziellen Ursprungszeugnis auch weitere Dokumente zur Erbringung der Ursprungsnachweises anerkannt werden können und wie die Mehrwertsteuererhebung beim Warenimport vereinfacht werden könnte. Der Kommission war es bei der Behandlung der Geschäfte ein Anliegen, darauf hinzuweisen, dass eine Revision des Kartellgesetzes durch diese Vereinfachungen nicht hinfällig würde.²

MOTION
DATUM: 12.09.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil national et le Conseil des Etats ont adopté le **classement de la motion sur réduction des coûts de déclaration de douane** dans le cadre de l'examen de l'objet 17.021 de modernisation des droits de douane (DaziT).

Réduction des coûts grâce à une marge de manoeuvre pour le passage de la frontière (Mo. 14.3012)

Wirtschaftspolitik

MOTION
DATUM: 17.06.2014
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de diminuer, pour les entreprises, le fardeau administratif lors de l'importation de marchandises, la commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a déposé une motion qui demande la **suppression de l'obligation d'indiquer à l'avance le lieu où transitera la marchandise**. Le Conseil fédéral a proposé l'adoption de la motion. Il a précisé qu'une telle mesure était liée à l'informatisation de l'Administration fédérale des douanes (AFD). Selon le Conseil fédéral, un tel projet d'informatisation est d'ores et déjà en cours (DaziT). La motion a été adoptée à l'unanimité par les deux chambres.

La motion a été classée dans le cadre de l'examen de l'objet 17.021 de modernisation des douanes.³

IT-Massnahmen des Projektes Zollveranlagungsprozesse (Mo. 13.4142)

Wettbewerb

MOTION

DATUM: 17.06.2014
DAVID ZUMBACH

National- und Ständerat sprachen sich im ersten Halbjahr 2014 dafür aus, dass die sistierten **IT-Massnahmen des Projektes Zollveranlagungsprozesse** (ZVP) prioritär umgesetzt werden sollten. In diesem Sinne überwies die beiden Räte eine Motion der FDP-Liberalen-Fraktion diskussionslos an den Bundesrat. Dieser wurde durch das Begehren verpflichtet, eine mehrjährige Planung der EDV-Systeme in der Warenveranlagung zu erstellen und diese den Unternehmen zu kommunizieren. Der Bundesrat wies in seiner Stellungnahme darauf hin, dass mit der aktuell im Handelswarenverkehr eingesetzten Technologie nicht alle Anforderungen umgesetzt werden könnten, die Eidgenössische Zollverwaltung (EZV) aber daran sei, eine geeignete Technologie zu evaluieren.⁴

MOTION

DATUM: 12.09.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

La chambre du peuple et celle des cantons ont adopté le **classement de la motion sur la diminution des coûts grâce à l'informatisation des procédures douanières** dans le cadre de l'examen de la modernisation de l'Administration fédérale des douanes (AFD) (17.021).

Droits de douane. Avantages et inconvénients du passage au système ad valorem pour les produits industriels finis (Po. 14.3013)

Strukturpolitik

POSTULAT

DATUM: 12.10.2015
GUILLAUME ZUMOFEN

La commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a déposé un postulat qui requiert une **analyse comparative des deux systèmes de calcul des droits de douane**. L'objectif est de déterminer l'impact d'un système basé sur le poids en comparaison d'un système basé sur la valeur sur l'administration et l'économie. Ce postulat fait écho au postulat 04.3435 qui avait été accepté par le Conseil national. La CER-CN estime que rien n'a été entrepris depuis l'adoption de ce postulat.

Le Conseil fédéral a proposé d'adopter le postulat. Il a été adopté à l'unanimité par la chambre du peuple.

Le rapport sur les avantages et inconvénients du système «ad valorem» (basé sur la valeur) a conforté le Conseil fédéral dans sa position initiale de maintenir le système basé sur le poids. En effet, le rapport explique que l'objectif inhérent de simplification des procédures ne serait pas atteint avec un système «ad valorem». De plus, le rapport précise que la tendance progressive vers des accords de libre-échange devrait progressivement supprimer l'intégralité des droits de douane.

Le postulat a été classé.⁵

Simplifier la perception de la TVA lors de l'importation de marchandises. Système danois (Po. 14.3015)

Strukturpolitik

POSTULAT

DATUM: 02.12.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

Étant donné qu'il est prévu de transférer la perception de la TVA de l'Administration fédérale des douanes (AFD) à l'Administration fédérale des contributions (AFC), la commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a déposé un postulat qui vise la **simplification de la perception de la TVA lors de l'importation de marchandises**.

Le Conseil fédéral a proposé d'adopter le postulat. Il a été adopté à l'unanimité par le Conseil national.

Le rapport sur le postulat a dressé une analyse comparative du système suisse avec les

systèmes danois et norvégiens. Grâce à ce rapport, le Conseil fédéral a conclu qu'il était préférable de maintenir le modèle helvétique du paiement de l'impôt appliqué, mais que des potentiels de simplification existaient. Le rapport a notamment cité une baisse du seuil des excédents d'impôts de 50'000 à 10'000 francs suisses. De plus, le rapport mentionnait le projet DaziT de modernisation des douanes helvétiques comme future simplification.

Le Conseil national a finalement adopté le classement du postulat à la suite de la publication du rapport.⁶

Finanzierung des Programms DaziT (Modernisierung und Digitalisierung der EZV)

Innere Sicherheit

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 15.02.2017

KARIN FRICK

Mit seiner Botschaft vom 15. Februar 2017 unterbreitete der Bundesrat dem Parlament den Entwurf eines Bundesbeschlusses über die **Modernisierung und Digitalisierung der Eidgenössischen Zollverwaltung** (EZV). Zur Finanzierung des sogenannten Programms DaziT beantragte er einen Gesamtkredit in der Höhe von 393 Millionen Franken, der in vier Tranchen freigegeben werden soll. Die geplante Gesamterneuerung der Informations- und Kommunikationstechnologie der EZV soll die Effizienz inner- und ausserhalb der Verwaltung verbessern, Grenzformalitäten vereinfachen und Regulierungskosten senken. Nicht zuletzt könne auch die Sicherheit im Inland dank einer effektiveren Wahrnehmung der Zollaufgaben erhöht werden. Hauptziele des Programms sind die vollständige Digitalisierung des Geschäftsverkehrs, Kundennähe und Mobilität sowie die Transformation der EZV in eine agile und reaktionsfähige Organisation. Die Umsetzung der insgesamt sieben Projekte ist für die Jahre 2018 bis 2026 geplant.⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 14.06.2017

KARIN FRICK

In der Sommersession 2017 stiess das **Programm DaziT** zur Modernisierung und Digitalisierung der EZV im Nationalrat auf breite Zustimmung. Die FK-NR hatte sich mit dem Grossprojekt an zwei Sitzungen eingehend befasst und beantragte dem Rat einstimmig eine Änderung am Bundesbeschluss: Anstatt wie vom Bundesrat vorgesehen soll mit der Genehmigung des Bundesbeschlusses nicht die gesamte erste Kredittranche im Umfang von CHF 194,7 Mio., sondern nur ein erster Teil von CHF 71,7 Mio. durch das Parlament freigegeben werden. Die Freigabe der restlichen CHF 123 Mio. der ersten Tranche soll durch den Vorsteher des EFD erfolgen, wenn definierte Freigabekriterien erfüllt sind und eine unabhängige Drittstelle konsultiert worden ist. Die Tranchen zwei, drei und vier des insgesamt CHF 393 Mio. umfassenden Gesamtkredits sollen wie vom Bundesrat vorgeschlagen gehandhabt werden. Die grosse Kammer stimmte dem Eintreten und dem Lösen der Ausgabenbremse ohne Gegenstimme zu, hiess den Antrag ihrer Finanzkommission stillschweigend gut und nahm den Bundesbeschluss einstimmig an.⁸

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 12.09.2017

KARIN FRICK

Auch im Ständerat wurde die mit dem **Programm DaziT** angestrebte Modernisierung und Digitalisierung der EZV durchwegs positiv aufgenommen. Die Präsidentin der FK-SR, Anita Fetz (sp, BS), zeigte sich sogar ausgesprochen begeistert vom Programm und versicherte dem Bundesrat dafür „ein warmes Ja“ vonseiten der Kommission. Die Kantonskammer trat in der Herbstsession 2017 ohne Gegenantrag auf die Vorlage ein, löste die Ausgabenbremse ohne Gegenstimme und nahm den Bundesbeschluss einstimmig an. Im Zuge dessen wurden zwei Motionen der FDP-Fraktion (10.3949 und 13.4142) sowie zwei weitere der WAK-NR abgeschrieben, da ihre Forderungen als erfüllt angesehen wurden.⁹

Steigerung der Produktivität und Wirksamkeit der Eidgenössischen Zollverwaltung und der Grenzschutz (Mo. 15.3901)

Innere Sicherheit

MOTION
DATUM: 04.05.2017
KARIN FRICK

Die FDP-Fraktion sähe zwecks erhöhter Sicherheit gerne die **Produktivität und Wirksamkeit der Eidgenössischen Zollverwaltung und der Grenzschutz gesteigert**. Umfassende Modernisierungsmassnahmen und ein risikoorientierter Personalbestand bei der Grenzschutz waren die zentralen Bestandteile der Forderung, der sie in einer Motion Ausdruck verliehen hatte. Die Wirksamkeit von Kontrollen beim Grenzübergang hänge massgeblich von deren Anzahl und Zielgenauigkeit ab, weswegen gut ausgebildetes Personal, die richtigen technischen Hilfsmittel sowie eine unterstützende Infrastruktur unerlässlich seien, so die Begründung. Der Bundesrat beantragte die Ablehnung der Motion, da er die Anliegen in der Botschaft zum Programm DaziT erfüllt sah. Davon unbeeindruckt stimmte der Nationalrat im Mai 2017 mit 132 zu 57 Stimmen bei einer Enthaltung für die Motion.¹⁰

MOTION
DATUM: 12.09.2017
KARIN FRICK

Der Ständerat lehnte die Motion der FDP-Fraktion zur **Steigerung der Produktivität und Wirksamkeit der Eidgenössischen Zollverwaltung und der Grenzschutz** im Herbst 2017 stillschweigend ab. Die vorberatende SiK-SR hatte die Ablehnung ohne Gegenstimme beantragt, da die Forderungen grösstenteils durch die Umsetzung des Programms DaziT erfüllt würden, welches die grundlegende Umstrukturierung und Modernisierung der EZV zum Ziel hat.¹¹

Dédouanement électronique. Allègement de la bureaucratie et plus grande flexibilité des franchises douanières

Strukturpolitik

MOTION
DATUM: 29.09.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Une motion de Marcel Dobler (fdp/plr, SG) souhaite introduire un système d'**autodéclaration numérique à la douane pour la TVA**. Cette mesure permettrait, par l'intermédiaire d'une application, non seulement d'augmenter la flexibilité des franchises douanières, mais aussi de réduire la surcharge bureaucratique et le temps d'attente dans les douanes, face à la hausse du tourisme d'achat. Du côté des finances publiques de la Confédération, cette mesure permettrait probablement une hausse des recettes de la TVA. Le Conseil fédéral s'est montré favorable à l'objectif de la motion. Il a précisé que le programme pluriannuel DaziT de l'Administration fédérale des douanes (AFD) avait comme objectif de booster la modernisation du secteur douanier. Ainsi, la motion s'inscrit dans la logique de numérisation. La motion a été adoptée, sans discussion, par le Conseil national.¹²

MOTION
DATUM: 06.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que la motion Dobler (plr, SG) visait un **dédouanement électronique** pour un allègement bureaucratique, l'objectif sous-jacent de cette motion Dobler est la lutte contre le tourisme d'achat. Après adoption par le Conseil national, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-CE) s'est penchée sur cette problématique qu'elle considère de première importance. La CER-CE a proposé à sa chambre de rejeter la motion car la récente application QuickZoll répond à la volonté de l'objet. Lors du vote, le Conseil des États a rejeté la motion par 32 voix contre 10 et 2 abstentions.¹³

Vollzug nichtzollrechtlicher Erlasse durch die Eidgenössische Zollverwaltung. Wer steuert, wie werden die Prioritäten gesetzt? (Po. 17.3361)

Innere Sicherheit

POSTULAT
DATUM: 07.12.2017
KARIN FRICK

Entsprechend dem Antrag des Bundesrates überwies der Nationalrat in der Wintersession 2017 ein Postulat seiner Finanzkommission mit dem Auftrag an den Bundesrat, in einem Bericht den **Vollzug der nichtzollrechtlichen Erlasse (NZE) durch die EZV** zu analysieren. Konkret wurden Antworten auf die Fragen gefordert, welche Auswirkungen das Programm «DaziT» auf die NZE haben werde, welche NZE die EZV vollziehe und mit welchen anderen Stellen sie dafür zusammenarbeite, wie die Kompetenzen der Vollzugsorgane geregelt seien, wie die Kontrolltätigkeit der EZV gesteuert und deren Prioritäten gesetzt würden, ob die Erforderlich- und Wirksamkeit der NZE regelmässig überprüft würden, wie die Leistungserbringung der EZV gegen Gebühr sichergestellt werde und welchen personellen Aufwand der Vollzug der NZE verursache.¹⁴

POSTULAT
DATUM: 14.09.2020
CATALINA SCHMID

In Erfüllung eines Postulats der FK-NR mit dem Titel «**Vollzug nichtzollrechtlicher Erlasse (NZE) durch die Eidgenössische Zollverwaltung. Wer steuert, wie werden die Prioritäten gesetzt?**» veröffentlichte der Bundesrat im September 2019 einen gleichnamigen Bericht, in welchem er die Auswirkungen der Transformationsprogramms DaziT auf die EZV analysierte. Mithilfe von DaziT sollten die Formalien der EZV bis ins Jahr 2016 durchgehend digitalisiert, vereinfacht und bereinigt werden, um so die Effizienz und Effektivität des NZE-Vollzugs zu stärken. Konkret würden vier Massnahmen zur Erreichung dieses Ziels umgesetzt: eine Standardisierung des Vollzugs, eine Digitalisierung sämtlicher Prozesse sowie eine möglichst grosse Automatisierung, die Priorisierung und Steuerung von Vollzugsaufgaben und die Konzentration auf Kernkompetenzen. Entsprechend dem Antrag des Bundesrats schrieb der Nationalrat das Postulat in der Herbstsession 2020 ab.¹⁵

Aufstockung des Grenzwachtkorps (Mo. 18.3385 und Po. 18.3386)

Äussere Sicherheit

MOTION
DATUM: 27.09.2018
KARIN FRICK

Gleichzeitig mit den beiden Standesinitiativen aus den Kantonen Basel-Landschaft (Kt.lv. 15.301) und St. Gallen (Kt.lv. 17.311) beriet der Nationalrat in der Herbstsession 2018 auch eine Motion (Mo. 18.3385) und ein Postulat (Po. 18.3386) seiner sicherheitspolitischen Kommission zum Thema **Aufstockung des Grenzwachtkorps**. Die Forderung der Motion war es, das Globalbudget der EZV im Voranschlag 2019 sowie im Finanzplan ab 2020 in dem Ausmass zu erhöhen, dass dem Grenzwachtkorps 44 zusätzliche Vollzeitstellen zugutekommen. Das Postulat forderte den Bundesrat auf, einerseits darzulegen, mit welcher Personalreduktion bei der EZV infolge der Umsetzung des Transformationsprogramms «DaziT» bis ins Jahr 2026 gerechnet werden könne und andererseits vorzuschlagen, wie diese Personalreduktion bei der Zollverwaltung ganz oder teilweise in eine Aufstockung des Grenzwachtkorps überführt werden könnte. Obschon der Bundesrat beide Vorstösse zur Ablehnung empfahl, da er unter den gegebenen Umständen – insbesondere der Personalplafonierung bei der Bundesverwaltung auf 35'000 Stellen – keine realistische Chance auf deren Umsetzung sah, stimmte der Nationalrat sowohl der Motion als auch dem Postulat mit grosser Mehrheit zu.¹⁶

MOTION
DATUM: 04.12.2018
KARIN FRICK

Nachdem die eidgenössischen Räte in der Budgetdebatte 2019 **44 zusätzliche Stellen für das Grenzwachtkorps** bewilligt hatten, wurde die Motion der SiK-NR, die genau ebendiese Aufstockung zum Gegenstand hatte, obsolet. Der Ständerat lehnte sie folglich in der Wintersession 2018 stillschweigend ab, nachdem die Minderheit der SiK-SR ihren Antrag auf Annahme zurückgezogen hatte.¹⁷

BERICHT
DATUM: 17.09.2021
LUKAS LÜTOLF

In Erfüllung eines Postulates der SiK-NR veröffentlichte der Bundesrat im September 2021 einen **Bericht** zur Frage: **Kann der Personalbestand im Grenzwachtkorps aufgrund der Personalreduktion im Zusammenhang mit DaziT bis 2026 aufgestockt werden?** Anders als im Postulat angedacht, befürwortete der Bundesrat keinen Stellenabbau in der EZV zugunsten eines Stellenaufbaus im GWK. Vor dem Hintergrund des Programms DaziT, welches Prozesse vereinfachen und eine wirkungsvolle Digitalisierung erreichen soll, sei es sinnvoll, den Einsatz der freierwerdenden Ressourcen in der EZV im Rahmen eines umfassenden Gesamtkonzepts der künftigen Kontrolltätigkeit zu planen. Es soll daher künftig – statt wie bisher je separate Fachpersonen für den Zoll und die Grenzschutz – ein neues Berufsbild «Fachspezialist/-in Zoll und Grenzsicherheit» geben. Mit dieser Ausbildung sollen Mitarbeitende über Basiskennnisse in den Kontrollbereichen Waren, Personen und Transportmittel sowie über eine Spezialisierung innerhalb einer dieser Bereiche verfügen. Dadurch seien sie flexibler einsetzbar und das Ziel eines bedarfsgerechten Einsatzes von Mitarbeitenden werde erreicht, erklärte der Bundesrat.¹⁸

POSTULAT
DATUM: 07.06.2022
LUKAS LÜTOLF

In seinem Bericht zu den parlamentarischen Vorstössen im Jahre 2021 beantragte der Bundesrat die **Abschreibung** des Postulats der SiK-NR mit der Forderung nach einer Darlegung, inwiefern der **Personalbestand im Grenzwachtkorps aufgrund der Personalreduktion im Zusammenhang mit DaziT bis 2026** aufgestockt werden könne. Er betrachtete das Postulat durch die Veröffentlichung eines entsprechenden Berichts im September 2021 als erfüllt. Der Nationalrat folgte der Empfehlung des Bundesrates und schrieb das Postulat im Sommer 2022 stillschweigend ab.¹⁹

Totalrevision des Zollgesetzes (Transformation der Zollverwaltung; BRG 22.058)

Wettbewerb

Die Eidgenössische Zollverwaltung soll weiterentwickelt und digitaler werden. In einem ersten Schritt hatte das Parlament bereits im Jahr 2017 einen Verpflichtungskredit für den Transformationsprozess «DaziT» gesprochen, damit die Aufgaben und Prozesse der Grenzbehörden vereinfacht, harmonisiert und digitalisiert werden können. Der Prozess beinhaltete auch eine Zusammenlegung des Grenzwachtkorps und des Zollfachteams zu einem einheitlichen Berufsbild sowie die Weiterentwicklung der EZV zum BAZG. Die Umstrukturierung sowie die Weiterentwicklung zum künftigen BAZG, welche die Sicherheit an der Grenze erhöhen und die Schweiz international wettbewerbsfähig halten sollen, erforderten weitere Anpassungen der gesetzlichen Grundlagen.

In der Folge eröffnete der Bundesrat in einem zweiten Schritt im September 2020 die **Vernehmlassung zur Revision des Zollgesetzes sowie zur Schaffung eines Vollzugsaufgabengesetzes**. Der Vorentwurf bestand dabei aus drei Teilen: Erstens soll ein neues Vollzugsaufgabengesetz (BAZG-VG) die Kontroll- und Abgabeprozesse an der Grenze regeln und ein einheitliches, digitales und dem Datenschutz entsprechendes Verfahren ermöglichen. Zweitens soll das bestehende Zollgesetz (ZG) zu einem reinen Abgabeerlass umgewandelt werden. In einem dritten Teil sollen mit dem Zoll in Verbindung stehende Gesetze – beispielsweise das Heilmittelgesetz – entsprechend angepasst werden. Die Vernehmlassung dauerte bis Ende Dezember 2020.²⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 11.09.2020
MARCO ACKERMANN

Ende August 2022 verabschiedete der Bundesrat die **Botschaft zur Totalrevision des Zollgesetzes**. Mit der Totalrevision sollen die rechtlichen Grundlagen für die Arbeiten des Bundesamtes für Zoll und Grenzsicherheit (BAZG) – bis zum 1. Januar 2022 hiess das Bundesamt noch EZV – harmonisiert und gleichzeitig die Digitalisierung im Sinne des bestehenden Transformationsprogramms DaZiT vorangetrieben werden. Das BAZG soll dadurch eine aufgabenorientierte Organisation erhalten und Prozesse sollen vereinfacht, harmonisiert und digitalisiert werden. Die Anpassung erfolgt in Umsetzung verschiedenster parlamentarischer Vorstösse für einfachere Verfahren im Zollwesen (Mo. 15.3551, Mo. 15.4153, Mo. 17.3376, Po. 17.3377, Mo. 18.3315).

Wie der Bundesrat erklärte, soll das bestehende Zollgesetz aus dem Jahr 2005 in zwei Teile aufgeteilt werden. Einerseits soll im neuen BAZG-Vollzugsaufgabengesetz (BAZG-VG) die Harmonisierung des Aufgabenbereichs des BAZG infolge der **Zusammenlegung von Zoll und Grenzschutzkorps** geregelt werden. Andererseits soll das bestehende Zollgesetz (ZG) zu einem reinen Abgabenerlass (Zollabgabengesetz; ZoG) – ohne Anpassung der abgabenrechtlichen Bestimmungen – umgeschrieben werden. Diese Transformation sei nötig, da sich das wirtschaftliche Umfeld in den vergangenen Jahren drastisch verändert habe: Sowohl der Personen- als auch der Warenverkehr – Letzterer aufgrund des Onlinehandels – seien stark angestiegen und sowohl die Bevölkerung als auch die Wirtschaft verlangten effiziente Grenzprozesse und effektive Grenzkontrollen. Dank der Digitalisierung sollen diese Prozesse effizienter gestaltet werden, was die Wettbewerbsfähigkeit des Standorts Schweiz stärke und sowohl die Wirtschaft als auch das BAZG entlaste. Nebst der klassischen Zollaufgabe der Abgabenerhebung soll das BAZG-VG die verschiedensten Arten von Warenkontrollen, die dabei verwendeten Hilfsmittel, die Datenerhebung sowie die Strafverfolgung regeln und harmonisieren.

Die **Vernehmlassung** dazu hatte zwischen September und Dezember 2020 stattgefunden. Von 118 eingegangenen Stellungnahmen hatten 43 den Vorentwurf befürwortet, 22 hatten ihn kritisch beurteilt und der Rest hatte sich gespalten gezeigt oder nur zu einzelnen Anpassungen Bemerkungen abgegeben. Gegen die Gesetzesrevision als Ganzes sprachen sich etwa die SP und die Grünen aus. Sie standen der Digitalisierung und Automatisierung gewisser Zollprozesse skeptisch gegenüber, da Erfahrungen aus anderen Ländern gravierende Mängel gezeigt hätten. Grundsätzlich für die Revision sprachen sich die SVP, die FDP und die CVP aus, wenn auch mit Einschränkungen. Die SVP forderte etwa eine Wirksamkeitsprüfung der Digitalisierungsmassnahmen, die FDP unter anderem eine genauere Auslegung der Datenschutzmassnahmen und die CVP hielt fest, dass in der Umsetzung und Definition der Kompetenzen insbesondere die Kantone stark miteinbezogen werden müssten, damit das Vorhaben erfolgreich werden könne.²¹

Lors de la session d'été 2023, la **révision totale de la loi sur les douanes (LD) et du Corps des gardes-frontière** était à l'ordre du jour du Conseil national. La chambre basse est certes entrée en matière sans contre-proposition, mais a finalement renvoyé le dossier à la Commission de l'économie et des redevances (CER-CN), chargée de l'examen préalable. Celle-ci avait auparavant plaidé, sans succès, pour que le projet soit renvoyé au Conseil fédéral. Le Conseil national a voté en faveur de la poursuite des travaux par 100 voix (34 élu.e.s du PS, 28 du PLR et 38 de l'UDC) contre 78 (24 élu.e.s du Centre, 28 Vert-e-s, 15 Vert'Libéraux et 11 UDC).

La loi sur les douanes (LD) est un projet complexe remontant à 2022. Il englobe des aspects tels que la numérisation des douanes (projet DaziT), le profil professionnel des douaniers et leur formation, ainsi que le traitement des données personnelles sensibles et la migration. Sophie Michaud-Gigon (vert-e-s, VD), pour la CER-CN, a souligné que «c'est un projet complexe qui touche beaucoup de cercles et qui a donné lieu à moult rapports et co-rapports et à une cascade de propositions d'amendements. Un examen sérieux par le Parlement n'est pas possible en l'état». Le rapporteur Markus Ritter (centre, SG) a souligné que le projet touchait 57 lois différentes, présentant des problèmes juridiques et des questions fondamentales qui nécessitaient une exploration approfondie. Les Vert-e-s ont exprimé d'importantes réserves, comme Franziska Ryser (SG), qui a dénoncé les ingérences massives de l'Office fédéral des douanes (OFDF) dans la souveraineté policière des cantons. Malgré ces critiques, la majorité a insisté sur la nécessité de ne pas retarder davantage le projet. Olivier Feller (plr, VD) a rappelé que la réforme est cruciale pour garantir la sécurité juridique des employés de l'OFDF et des entreprises actives dans l'importation et l'exportation. Le vaudois a également souligné que la réforme est essentielle pour permettre la poursuite des processus de numérisation en cours et pour assurer la protection des données. Daniela Schneeberger (plr, BL) a abondé dans le même sens, présentant la réforme comme une

nécessité afin de simplifier le système douanier suisse (un des plus compliqués pour les entreprises selon la bâloise) et de réduire les coûts, ajoutant que «toute la chaîne de création de valeur en profitera. Rejeter la réforme ferait perdre du temps et de l'argent». Prisca Birrer-Heimo (ps, LU) a pour sa part rappelé que sans la réforme, le projet prendrait encore trois années. Pour sa part, la ministre des finances, Karin Keller-Sutter, a défendu le caractère novateur de la révision, mettant en avant les avancées du programme DaziT. La conseillère fédérale libérale-radicala a également souligné que la réforme permettrait d'économiser 350 postes, des ressources qui pourraient être redirigées vers d'autres domaines tels que le contrôle des flux migratoires.²²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 30.08.2023
LLOYD FLETCHER

La Commission de l'économie et des redevances du conseil national (**CER-CN**) a rejeté, par 14 voix contre 7, une proposition visant à scinder la **révision totale de la loi sur les douanes (LD) et du Corps des gardes-frontière** ainsi qu'une autre proposition de création d'une sous-commission par 19 voix contre 4.

La commission a ensuite rapidement entamé la discussion par article. Fin août, elle annonçait dans un communiqué de presse avoir approuvé des propositions de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national (CPS-CN) qui avaient pour objectif de clarifier, au sein du projet, le principe constitutionnel de subsidiarité de la Confédération et de définir de manière distincte les compétences des cantons et de l'Office fédéral des douanes (OFDF). De plus, la commission a proposé l'application de l'impôt sur les acquisitions lié à l'importation de marchandises (par 12 voix contre 10 et 3 abstentions) et la possibilité de renoncer à la déclaration des marchandises non assujetties aux droits de douane (par 15 voix contre 10). Elle a ensuite estimé que le responsable des marchandises devrait avoir la liberté de choisir entre effectuer personnellement la déclaration des marchandises ou confier cette tâche à un tiers (par 15 voix contre 10). L'activation de la déclaration des marchandises devrait également être possible sans restriction géographique (14 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions). En outre, un consensus a été atteint sur le fait que les consommatrices et les consommateurs ne devraient pas être tenus de déclarer les marchandises; cette responsabilité incomberait au fournisseur de la prestation, y compris sur les plateformes électroniques. La commission a également adopté des mesures pour compléter le catalogue des droits de douane, avec l'introduction d'une redevance d'importation remboursable lors de la réexportation des marchandises (par 12 voix contre 9 et 1 abstention). La surveillance des dépôts francs sous douane par le personnel de l'OFDF a été soutenue (par 13 voix contre 11 et 1 abstention) mais plusieurs propositions liées à la communication écrite et au paiement en espèces ont été rejetées. L'examen du dossier par la commission se poursuivra en novembre.²³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 01.11.2023
LLOYD FLETCHER

En novembre, la Commission de l'économie et des redevances (**CER-CN**) a **continué son analyse** en profondeur de la **révision totale de la loi sur les douanes (LD) et du Corps des gardes-frontière**. Elle a soutenu certaines revendications des cantons, notamment le respect des compétences cantonales en matière de contrôle (par 14 voix contre 5) et de surveillance par images de l'Office fédéral des douanes (OFDF) (15 voix contre 10). La commission a également proposé que la loi spécifie les limites de l'investigation secrète de l'OFDF (à l'unanimité) et a autorisé la prise d'empreintes digitales lors des contrôles de personnes (par 14 voix contre 10). En ce qui concerne l'importation pour le perfectionnement actif, des modifications ont été proposées par rapport au projet du Conseil fédéral, notamment la consultation des parties intéressées pour tous les produits (12 voix contre 8 et 1 abstention). Un allègement douanier pour l'importation de blé tendre destiné à la production d'amidon a également été suggéré, avec des conditions spécifiées dans la nouvelle base légale (14 voix contre 9).

Puis, fin novembre, la commission a approuvé les trois projets inclus dans la révision de la loi sur les douanes (LD). Elle a notamment proposé que le traitement des données lié à l'exécution des tâches des polices cantonales soit réglementé au niveau fédéral dans la loi définissant les tâches d'exécution de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (LE-OFDF) (13 voix contre 10). Un vote unanime a été émis en faveur d'une claire délimitation et restriction des compétences de l'OFDF en matière de poursuite pénale, y compris pour les enquêtes et l'observation. La commission a également proposé, à l'unanimité, que le Service de renseignement de la Confédération (SRC) puisse accéder aux données du système d'information de l'OFDF uniquement par le biais de l'assistance administrative, et non par une procédure d'accès en ligne, répondant ainsi à une demande du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT). La commission a également créé des divergences avec le Conseil

fédéral sur des questions économiques, s'opposant à la collaboration obligatoire des entreprises de transport et des gestionnaires d'infrastructures avec l'OFDF dans l'exécution de ses tâches (13 voix contre 10 et 1 abstention). De plus, elle a proposé de retirer la révision de la loi sur l'alcool (LAlc) de la révision totale de la loi sur les douanes, argumentant que la proposition du Conseil fédéral entraînerait des coûts supplémentaires pour le secteur (12 voix contre 5 et 6 abstentions). Enfin, en réponse à une initiative du Tribunal administratif fédéral (TAF), la commission a unanimement suggéré l'ajout d'une instance de décision aux voies de recours. Celle-ci introduirait un recours interne à l'administration auprès de l'OFDF avant d'engager un recours auprès du TAF pour les procédures liées aux décisions d'assujettissement à une prestation et aux décisions de constatation dans une procédure pénale administrative. En raison de la charge de travail anticipée pour la session d'hiver, le Conseil national examinera cet objet lors de la session de printemps 2024.²⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 06.03.2024
LOUISE DROMPT

Le 6 mars 2024, le **Conseil national** a repris les débats en plénum concernant la **révision totale** de la **loi sur les douanes** (LD), après que le projet soit retourné à la Commission, que de nombreux amendements aient été proposés et que de nombreuses critiques aient été formulées. Pour structurer le débat, le projet a été séparé en cinq blocs. En résumé, les amendements proposés par la majorité de la CER-CN et approuvés par le Conseil national visent à favoriser les conditions cadres de l'économie suisse, en particulier à l'import de matériel et de denrées alimentaires. Les compétences de l'OFDF et des douaniers se voient également élargies par les propositions de la majorité bourgeoise, en particulier concernant les données personnelles sensibles et la récolte d'empreintes digitales. Par ailleurs, les propositions de l'UDC visant à renforcer les contrôles aux frontières et à limiter la coopération avec les autorités étrangères n'ont pas séduit la chambre basse. La gauche, qui souhaitait globalement maintenir un projet plus fidèle à celui du Conseil fédéral, n'a pas non plus réussi à rallier de majorité. A l'issue des débats, toutes les propositions de la majorité de la CER-CN ou issues du projet initial du Conseil fédéral ont été acceptées, à l'exception d'une proposition conjointe de Martina Munz (ps, SH) et Kathrin Bertschy (pvl, BE) à l'article 9 de la Loi sur les droits de douane (LDD).

Le Conseil national a directement entamé les débats sur le premier bloc, en particulier sur les articles 1 à 12 de la LE-OFDF. Un des premiers points de tension a été soulevé par une minorité UDC menée par Thomas Aeschi (udc, ZG), qui s'est opposée à l'allègement de l'article 1, portant sur les objectifs de la loi. Cette minorité aurait préféré conserver la formulation stricte proposée par le Conseil fédéral, qui mentionnait explicitement la lutte contre la criminalité transfrontalière et l'immigration illégale. Le Conseil national a toutefois suivi la majorité de la Commission, qui a opté pour une version plus allégée. Le débat central du bloc 1 s'est ensuite concentré sur l'article 6 let. e. La majorité de la commission, représentée par Markus Ritter (centre, SG) et Olivier Feller (plr, VD), a souhaité, sous l'impulsion des milieux économiques, ajouter une composante à la définition des redevances d'importation, à savoir l'inclusion des prix d'adjudication (taxes d'attribution) lors des enchères de contingents tarifaires. Ce changement permet aux entreprises d'être remboursées lors de la réexportation des marchandises. Cette proposition a été vivement critiquée par le PS, les Vert-e-s, les Vert-libéraux et une minorité centriste, qui y voyaient une « subvention cachée » à l'industrie agroalimentaire, notamment celle de la viande. La ministre des finances, Karin Keller-Sutter, a également exprimé des préoccupations sur la conformité de cet amendement avec le droit international et les pertes de revenus pour la Confédération. Cependant, la majorité a fini par l'emporter.

Le deuxième bloc portait principalement sur des mesures destinées à simplifier les contrôles douaniers et à alléger la bureaucratie liée à l'importation de marchandises. À nouveau, les minorités de gauche et de droite ont eu du mal à convaincre la majorité bourgeoise. Une proposition de la majorité visait à ce que seules les marchandises soumises à des droits de douane soient déclarées à la frontière, afin que les démarches administratives soient simplifiées. Une minorité UDC menée par Thomas Aeschi (udc, ZG) aurait souhaité expliciter plus clairement les catégories de produits concernés. La minorité de gauche menée par Franziska Ryser (vert-e-s, SG) et représentée à la tribune par Sophie Michaud Gigon (vert-e-s, VD) s'est opposée tant aux amendements proposés par la majorité que par l'UDC, craignant qu'ils ne compromettent les recettes fiscales et facilitent la contrebande. La ministre des finances Karin Keller-Sutter s'est également opposée à ces deux amendements qui réduiraient l'efficacité du programme DazIT. Lors du vote, les arguments de la majorité en faveur de la simplification des processus ont été plébiscités et les deux propositions minoritaires refusées. L'article 14 a ensuite suscité un autre débat sur la bureaucratie, avec une proposition de la majorité de droite visant à lister explicitement les personnes soumises à l'obligation de déclaration,

y compris les plateformes de vente en ligne. Cet amendement a été critiqué sans succès par la gauche comme étant excessivement bureaucratique et potentiellement contraire à la liberté économique. Le dernier débat du bloc 2 a concerné l'importation de matières premières pour l'industrie agroalimentaire suisse. A l'article 29, la majorité de la Commission, encouragée par les milieux économiques, souhaitait consulter systématiquement les parties prenantes avant de délivrer des autorisations d'importation. La gauche a critiqué cette approche comme étant trop lourde, mais a finalement soutenu une proposition alternative de Daniela Schneeberger (plr, BL), qui prévoyait une consultation plus restreinte pour certains produits. Seule une petite minorité de 21 parlementaires UDC aurait souhaité conserver la proposition initiale de la majorité.

Le troisième bloc a concentré les débats sur quatre thèmes principaux, à savoir, la perception de la TVA lors de l'importation de produits, la transparence quant à la provenance de métaux précieux, le remboursement des droits de douane pour certains produits de base utilisés dans l'industrie agroalimentaire, ainsi que la production d'amidon en Suisse. Globalement, les minorités ont essuyé défaite sur défaite. En détail, la minorité menée par Markus Ritter (centre, SG) a proposé de modifier la loi sur la TVA (LTVA) afin de supprimer la franchise douanière, actuellement fixée à CHF 300. Concrètement, selon cette proposition, toute marchandise importée devrait être déclarée et serait soumise à la TVA, même «des pâtes achetées à Milan» selon Beat Walti (plr, ZH). La proposition, soutenue par une majorité des élu.e.s des Vert-e-s et du Centre et une partie de l'UDC, n'a toutefois pas été acceptée. Ensuite, plusieurs propositions issues de minorités roses-vertes menées par Samuel Bendahan (ps, VD), Balthasar Glättli (vert-e-s, CN) et Franziska Ryser (vert-e-s, SG) visaient à introduire des obligations de diligence pour les importateurs de minerais en reprenant les normes de l'OCDE, et à renforcer la transparence sur l'origine des métaux précieux importés. Ces mesures ont été refusées par la majorité, qui les considérait difficiles à mettre en œuvre, bien que soutenues par l'Association suisse des fabricants et commerçants de métaux précieux (ASFCMP). Une autre partie du débat a porté sur une proposition majoritaire concernant l'importation, puis la réexportation de matières premières alimentaires, en particulier des graisses animales. Selon Kathrin Bertschy, le remboursement des droits de douanes pour cette denrée coûte CHF 10.5 Mio. par année à l'Etat. La députée vert/libérale a fustigé la majorité de vouloir normaliser cette pratique lucrative dans la loi, alors qu'elle est non conforme aux règles de l'OMC. Finalement, une proposition conjointe de Martina Munz (ps, SH) et Kathrin Bertschy (pvl, BE) visant à protéger la production suisse d'amidon contre une distorsion de la concurrence due à l'importation de blé tendre a été soutenue par une courte majorité de 96 voix (17 PLR, 39 PS, 21 Vert-e-s, 9 Centre, 10 Vert/libéraux) contre 85 (9 PLR, 63 UDC, 13 Centre) et 9 abstentions.

Dès le début des débats concernant le bloc 4, la question du contrôle des personnes aux frontières, en particulier aux articles 90, 91, 93, 104 et 111 de la LE-OFDF, a concentré l'essentiel des dissensions. Au nom de la minorité UDC, Thomas Aeschi (udc, ZG) a proposé, à l'art. 90, l'instauration de contrôles systématiques aux frontières. Il a également signalé au Conseil national que, si le législatif n'accédait pas aux demandes de l'UDC, celle-ci lancerait alors son «Initiative pour la protection des frontières». A l'article 93, le député bernois Erich Hess (udc, BE) a encore une fois proposé l'instauration de tels contrôles aux frontières, sans succès. La minorité de gauche, quant à elle, s'est opposée à l'élargissement des pouvoirs de l'OFDF dans les contrôles de marchandises et de personnes, notamment à l'article 104, qui permettrait la collecte d'empreintes digitales. Balthasar Glättli (vert-e-s, ZH) s'est particulièrement inquiété que la Commission ne prenne pas suffisamment en compte les questions liées à la protection des données et qu'avec ses propositions, elle transforme «les douanes et les gardes-frontières en une super-police», abîmant ainsi les compétences cantonales dans le domaine. Malgré le soutien des Vert/libéraux à la gauche sur cette question, la majorité a voté en faveur de l'extension des compétences. En outre, à l'issue du bloc 5, l'actualisation de l'Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre des accords bilatéraux d'association à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin a été accepté sans grand débat, par 159 voix (27 PLR, 34 PS, 62 UDC, 28 Centre, 8 Vert/libéraux) contre 28 (2 PS, 4 UDC, 21 Vert-e-s, 1 Vert/libéral) et 4 abstentions.

Le dernier bloc portait essentiellement sur la protection des données. La minorité de gauche (Ryser) a souhaité encadrer plus clairement les nouvelles compétences de l'OFDF à l'article 117, portant sur le traitement de données personnelles sensibles, afin d'éviter une perte de compétence des cantons dans ce domaine, d'assurer une gestion claire du système d'information, et d'éviter des atteintes aux droits fondamentaux. Emmanuel Amoos (ps, VS) a toutefois exprimé l'avis partagé du groupe socialiste, qui estime, d'un côté, que le traitement de données aussi sensibles devrait relever exclusivement du Service de renseignement de la Confédération (SRC) et de Fedpol.

D'un autre côté, les données sensibles relatives à la santé devraient pouvoir être accessibles à l'OFDF, lorsque des personnes importent des médicaments pour se soigner ou en cas de maladies contagieuses. Ces opinions minoritaires n'ont néanmoins pas convaincu au-delà du camp rose-vert. Thomas Aeschi a également proposé de supprimer les dispositions permettant la transmission de données sensibles à des autorités étrangères. «Si cela ne concernait que des étrangers, je n'y verrais pas de problème» a-t-il déclaré. Cette proposition a été refusée par tous les partis, à l'exception de l'UDC.

Pour terminer, lors du vote sur l'ensemble, le Conseil national a approuvé le texte par 120 voix (27 PLR, 64 UDC, 27 Centre, 2 Vert'libéraux) contre 62 (39 PS, 21 Vert-e-s, 2 Vert'libéraux) et 8 abstentions. Le texte semble avoir particulièrement partagé le groupe Vert'libéral, dont les membres ont oscillé entre les propositions majoritaires et minoritaires, et qui a compté 6 abstentions lors du vote sur l'ensemble. Au vu des **divergences**, les discussions au Conseil des Etats promettent d'être nourries.²⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 17.12.2024
LOUISE DROMPT

Lors de la session d'hiver 2024, le **Conseil des Etats** a accepté tacitement d'entrer en matière sur la **révision totale de loi sur les douanes** (LD). Lors de la discussion par article, la chambre haute s'est globalement positionnée en faveur d'un renforcement du rôle de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF), d'une simplification des processus et d'un allègement de la bureaucratie. Sans pour autant remettre toutes les modifications en question, le Conseil des Etats s'est toutefois positionné plusieurs fois contre des décisions du Conseil national, notamment en ce qui concerne les redevances d'importation, l'importation et la réexportation de graisses et huiles végétales ou animales, ou encore concernant la traçabilité des métaux précieux.

Pour commencer, la majorité de la Commission de l'économie et des redevances (CER-CE), représentée par Thierry Burkart (plr, AG) a soutenu une grande partie des amendements du Conseil national. Cependant, elle a aussi tenté de revenir sur certaines modifications votées par la chambre basse au printemps 2024. En particulier à l'article 6 let. e, la commission a proposé de supprimer la modification, acceptée par le Conseil national, de la définition des redevances d'importation. Selon le rapporteur de la commission Thierry Burkart, cette modification entraîne une non-conformité du droit suisse avec les règles de l'OMC. Toutefois, contre l'avis de la majorité de la commission, le Conseil des Etats a adopté, par une courte majorité de voix bourgeoises (22 voix contre 17 et 4 abstentions), cet amendement qui avait été impulsé par les milieux économiques, en particulier par le secteur agro-alimentaire.

Ensuite, la CER-CE a proposé de revenir sur l'article 13 du projet de loi. La commission a jugé nécessaire de rétablir l'obligation de déclaration des marchandises non soumises aux droits de douane, que le Conseil national avait supprimée. Elle a estimé que cette suppression serait contre-productive, car elle entraînerait un nombre accru de contrôles des camions de marchandises. Le Conseil des Etats a suivi l'avis de sa commission de s'en tenir au projet du Conseil fédéral.

Le débat s'est poursuivi autour de la déclaration des marchandises, notamment à l'article 14, alinéa 5. Une minorité menée par le député Fabio Regazzi (centre, TI) a proposé de modifier la décision du Conseil national sur la responsabilité de la déclaration des marchandises. Alors que le Conseil national a prévu que l'importateur puisse choisir lui-même qui effectuera la déclaration en son nom, Fabio Regazzi souhaite limiter ce droit aux entreprises assujetties à la TVA. Au nom de la majorité, Thierry Burkart s'est opposé à cette proposition, tout comme le Conseil fédéral, en soulignant que cela entraînerait une charge administrative supplémentaire, des retards dans la livraison des marchandises et des pertes de revenus pour la Confédération. Finalement, le Conseil des Etats a choisi par 24 voix contre 17 de biffer cette proposition minoritaire ainsi que celle du Conseil national, choisissant ainsi de s'en tenir au projet du Conseil fédéral. Par ailleurs, à l'article suivant, Fabio Regazzi a émis une proposition individuelle d'introduire une déclaration facilitée pour les envois de marchandises non critiques. Soutenue en chambre par le socialiste Carlo Sommaruga (ps, GE) ainsi que par plusieurs associations économiques, cette proposition a été acceptée par 33 voix contre 6. Enfin, en optant pour le projet initial plutôt que pour les amendements du Conseil national, le Conseil des Etats a décidé de restaurer l'efficacité du programme DaziT à l'article 17, affaibli par les modifications du Conseil national au printemps.

Le Conseil des Etats s'est ensuite concentré sur le rôle et les prérogatives de l'OFDF. A l'article 104, la chambre haute a suivi la position du Conseil national, accordant à l'OFDF des compétences élargies, notamment en matière de contrôle des personnes, malgré la réticence du député socialiste Carlo Sommaruga. Selon ce dernier, l'OFDF ne doit pas mener des mesures de police telles que le prélèvement d'empreintes digitales ou

d'ADN. En ce qui concerne les métaux précieux tels que l'or, le Conseil des Etats a décidé autrement que le Conseil national, qui avait refusé que la Suisse se conforme aux normes de l'OCDE en la matière. A la tribune, Carlo Sommaruga s'est réjoui que la CER-CE ait repris les revendications de la société civile et que les normes internationales soient désormais intégrées. Finalement, le Conseil des Etats s'est penché sur l'importation et la réexportation des graisses et huiles végétales ou animales. La majorité de la commission a souhaité, contrairement au Conseil national, maintenir des bilans séparés pour les graisses et huiles d'origine animale et végétale, rejetant ainsi leur interchangeabilité. En revanche, une minorité formée par Peter Hegglin (centre, ZG), Damian Müller (plr, LU), Fabio Regazzi (centre, TI) et Pirmin Schwander (udc, SZ) a demandé l'application du principe d'équivalence selon la pratique actuelle, bien que celle-ci ne repose sur aucune base légale. Pour conclure, le **Conseil des Etats** a choisi par 24 voix contre 17 de suivre la majorité de la commission et ainsi de supprimer le régime spécial du perfectionnement actif dont a bénéficié l'industrie agro-alimentaire jusqu'ici.

A l'issue du débat, lors du **vote sur l'ensemble**, le Conseil des Etats a **accepté** à l'unanimité, par 41 voix et 0 abstention, la révision de la LD. De ce fait, le projet est renvoyé au Conseil national.²⁶

1) AB NR, 2011, S. 529; AB SR, 2011, S. 933.

2) AB NR, 2014, S. 425 ff.; AB SR, 2014, S. 608 f.; Medienmitteilung WAK-NR vom 25.2.14; Mo. 14.3011.pdf; Mo. 14.3012.pdf; Po. 14.3013.pdf; Po. 14.3014.pdf; Po. 14.3015.pdf

3) BO CE, 2014, pp. 608 s.; BO CN, 2014, p. 426; Rapport CER-CE du 29.04.2014

4) AB NR, 2014, S. 539; AB SR, 2014, S. 608 f.

5) BO CN, 2014, p. 426; FF, 2016, p. 2785; Rapport sur les avantages et inconvénients du passage au système ad valorem pour les produits industriels finis du 12.10.2015

6) BO CN, 2014, p. 426; FF, 2017, pp. 2721; Rapport sur la simplification la perception de la TVA lors de l'importation de marchandises du 02.12.2016

7) BBI, 2017, S. 1719 ff.; Medienmitteilung BR vom 16.02.2017; Transformationsprogramm DaziT auf evz.admin.ch

8) AB NR, 2017, S. 1104 ff.

9) AB SR, 2017, S. 564 ff.

10) AB NR, 2017, S. 711 f.

11) AB SR, 2017, S. 567; Kommissionsbericht SiK-SR vom 04.09.2017

12) BO CN, 2017, p.1685

13) BO CE, 2019, pp.48 s.; Rapport CER-CE du 14.01.2019; SGT, 28.3.19

14) AB NR, 2017, S. 2003

15) AB NR, 2020, S. 1483 ff.; BBI, 2020 3359, S.3387; Bericht BR vom 13.9.19

16) AB NR, 2018, S. 1646 ff.

17) AB SR, 2018, S. 937 f.; Kommissionsbericht SiK-SR vom 13.11.18

18) Bericht BR vom 17.9.21

19) BBI, 2022 858 (S. 46)

20) Medienmitteilung BR vom 11.9.20; Medienmitteilung EZV vom 10.4.19; Medienmitteilung EZV vom 2.5.19; SN, 4.4.19; SGL, 11.4.19

21) BBI 2022 2724; Ergebnisbericht Vernehmlassung vom 24.8.22; Medienmitteilung BR vom 30.8.22; AZ, 17.10.22

22) BO CN, 2023, p. 1198 ss.; Communiqué de presse CER-CN du 27.06.23; LT, NZZ, 9.6.23

23) Communiqué de presse CER-CN du 30.8.23

24) Communiqué de presse CER-CN du 1.11.23; Communiqué de presse CER-CN du 24.11.23

25) BO CN, 2024, p. 264 ss.; BO CN, 2024, p. 296 ss.

26) BO CE, 2024, p. 1242 s.; BO CE, 2024, p. 1279 s.